

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3396>



# Déclaration du SNES-FSU au Comité Technique Paritaire Départemental du 15 mars 2010



Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -  
Publication date: lundi 15 mars 2010

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---



Lors du CTPD de février, la FSU a protesté contre le manque de moyens attribués aux collèges de Saône-et-Loire. La remontée des effectifs élèves nous replace dans la situation de la rentrée 2008 et nous vaut une augmentation de 36 heures qui est loin de compenser la perte d'une soixantaine d'équivalents temps plein enregistrée depuis deux ans. D'après les documents préparatoires utilisés au Groupe de Travail du 9 mars, ces 36 heures se traduiraient au mieux par un équilibre entre suppressions et créations de postes, au pire par la disparition de 4 postes ! Les représentants de la FSU sont là pour que le solde, comme le justifie la remontée des effectifs, soit positif à l'issue de ce CTPD et ils regrettent que dans bien des cas, les seules possibilités de créations soient d'implanter des postes comportant un complément de service dans un autre établissement.

Moins de postes, cela signifie en effet une mobilité réduite pour les enseignants à l'heure même où le gouvernement affirme vouloir l'améliorer : nous dénonçons donc la pléthore d'heures supplémentaires qui augmentent de nouveau et empêchent une fois de plus des créations (comme en Lettres Modernes à Dijon) ; de même, la mise en pièces de la formation des maîtres à travers la « mastérisation » va conduire à réserver des postes complets pour les stagiaires (pouvez-vous nous indiquer quel en sera le volume dans notre département ?) ; enfin, l'implantation de nouveaux postes à profil, contre lesquels tous les élus des personnels ont déjà exprimé leur opposition, va encore priver le mouvement de supports accessibles à tous dans l'équité et la transparence.



### Fédération Syndicale Unitaire

Moins de professeurs, cela se traduit inévitablement par des effectifs plus lourds dans les classes. Le travail des élèves, comme celui des personnels, s'en ressent. Si, cette année, plus de 40% de nos élèves travaillent dans des classes dont l'effectif est supérieur à 24, si 15% d'entre eux sont dans des classes dont l'effectif dépasse 27 élèves, que devons-nous craindre pour l'an prochain ? La multiplication des divisions de 28, 29, voire 30 élèves se profile. Concernant les remplacements, nous avons exprimé nos craintes, que vous sembliez partager, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au CTPD d'octobre, après la suppression de 150 postes imposée dans notre académie l'année dernière. Aujourd'hui les parents d'élèves en sont réduits à assurer eux-mêmes les suppléances, comme au collège de St Germain du Bois, ou à engager des poursuites contre le Ministère. Celui-ci, qui a supprimé 3000 postes de TZR l'année dernière, est maintenant contraint de décréter une « mobilisation générale » ; et il prône le recours à de jeunes retraités de l'éducation nationale ou à des étudiants pour subvenir aux besoins urgents ! Pendant ce temps, le Rectorat répond négativement à toutes nos revendications permettant d'améliorer la situation des TZR dont il a élargi les Zones de Remplacements, réduit les indemnités et à qui il impose des retards de paiement scandaleux.

Ce bricolage qui marque la gestion des postes n'épargne hélas pas non plus la mise en place de réformes pédagogiques présentées pourtant comme fondamentales. Ainsi les livrets de compétences attestant de la maîtrise du socle commun, qui sont à enseigner, pour les élèves de quatrième, avant la fin de l'année scolaire, ne sont diffusés que maintenant aux enseignants des collèges. Car depuis la loi de 2005 qui en prévoyait la mise en œuvre, aucune réelle réflexion n'a été menée pour que l'ensemble des personnels soit en mesure de s'approprier cette tâche nouvelle. Nombreux sont ceux qui se sentent contraints d'accomplir dans l'urgence un travail énorme avec un sentiment de gâchis. De même, c'est l'improvisation qui marque hélas l'expérimentation balbutiante de l'histoire des arts. L'absence de réflexion collective suffisante, faute de temps et d'un cadrage rigoureux pour le faire, expose les élèves à une rupture d'égalité notamment dans l'évaluation prise en compte au brevet.

Nous avons déjà évoqué ici la perte d'éthique professionnelle qui résulte de l'accumulation d'injonctions non comprises et le découragement des personnels dont les conditions de travail se détériorent sans cesse, particulièrement dans les collèges. Le 12 mars, avec le SNES et le SNEP, ils se sont encore mobilisés pour demander au Ministre de revenir sur les réformes qu'ils contestent. Nous ne pouvons donc que répéter ici leur opposition à une politique éducative régressive qui dégradera encore les conditions d'études des collégiens de Saône-et-Loire à la rentrée prochaine.

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



**Fédération Syndicale Unitaire**